

FORÊT COMMUNALE de FRESSE-SUR-MOSELLE

Office National des Forêts AGENCE TERRITORIALE VOSGES-MONTAGNE UT HAUTE MOSELLE 25, rue d'Alsace 88160 RAMONCHAMP Tél : 03 29 25 20 19	Destinataire Monsieur le Maire COMMUNE de FRESSE-SUR-MOSELLE 2 RUE DE LA MAIRIE 88160 FRESSE-SUR-MOSELLE
Veuillez trouver ci-dessous en application de l'article D 214-21 du Code Forestier, le programme d'actions préconisé pour la gestion durable de votre patrimoine forestier. Ce programme est conforme au document d'aménagement de votre forêt. Les prestations sont à réaliser conformément aux engagements des Cahiers Nationaux de Prescriptions des Travaux et Services forestiers (CNPTSF). Les prestations sont à réaliser conformément aux engagements des Cahiers Nationaux de Prescriptions d'Exploitations Forestières (CNPEF).	

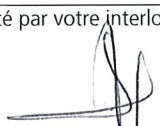
DESCRIPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS Cocher les actions retenues	Qté	Un.	Montant estimé (€ HT)	Nature (1)
TRAVAUX DE MAINTENANCE - PARCELLAIRE				
<input type="checkbox"/> Entretien du parcellaire : débroussaillage manuel Localisation : 19.u, 20.u, 21.u, 23.u, 30.u Parcelles 19, 20, 21, 23, et 30 (très touchées par les attaques de scolytes de l'épicéa)	7,60	KM	2260,00	F
<input type="checkbox"/> Entretien du parcellaire : mise en peinture Localisation : 19.u, 20.u, 21.u, 23.u, 30.u Parcelles 19, 20, 21, 23, et 30 (très touchées par les attaques de scolytes de l'épicéa)	7,60	KM	1690,00	F
<input type="checkbox"/> Fourniture et pose de plaques de parcelle en plastique Localisation : 19.u, 20.u, 21.u, 23.u, 30.u Mise en place de plaques de numéros de parcelles métalliques, posées sur des arbres ou des piquets en robinier. Dans les parcelles fortement touchées par les attaques du scolytes de l'épicéa, où il manque des arbres "supports" de limites de parcelles: Parcelles 19,20,21,23 et 30 .. Travail réalisé simultanément à l'entretien et la mise à la peinture du parcellaire de ces parcelles.	43,00	U	1620,00	F
Sous-total			5 570,00 € HT	
TRAVAUX SYLVICOLES				
<input type="checkbox"/> Dégagement manuel de plantation Localisation : 22.u	2,00	HA		I
Sous-total			2 570,00 € HT	
TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE				
<input type="checkbox"/> Travaux divers d'entretien des infrastructures Localisation : Réseau de chemins et pistes de débardage Tous travaux de remise en état du réseau de chemins de pistes de débardage avec pelle 5 à 10 tonnes.	1,00	U	3750,00	F
<input type="checkbox"/> Travaux connexes d'infrastructures : entretien des renvois d'eau Localisation : réseau de chemins Entretien manuel des renvois d'eau sur les réseau de chemins	1,00	U	3850,00	F
Sous-total			7 600,00 € HT	
TRAVAUX D'ACCUEIL DU PUBLIC				
<input type="checkbox"/> Entretien et propreté de sentiers, pistes, aires, mobiliers, signalétique,... Localisation : Parcelle 74 Entretien de l'Arboretum de CHAILLON Parcelle 74	1,00	U	2090,00	I
<input type="checkbox"/> Entretien et propreté de sentiers, pistes, aires, mobiliers, signalétique,... Localisation : entretien parcelle 74 ,arboretum, avec entreprise privée entretien parcelle 74 ,arboretum, avec entreprise privée	1,00	U	2250,00	I
Sous-total			4 340,00 € HT	

FORÊT COMMUNALE de FRESSE-SUR-MOSELLE

DESCRIPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS Cocher les actions retenues	Qté	Un.	Montant estimé (€ HT)	Nature (1)
<p>TRAVAUX D'ABATTAGE DEMONTAGE SOMMAIRE AVEC ABANDON DES PRODUITS SUR PLACE EN LIEN AVEC LA CRISE SANITAIRE</p> <p><input type="checkbox"/> Réseau de desserte : entretien des lisières Localisation : Sur toute la forêt en particulier sur le réseau de chemins, pistes et sentiers Le dérèglement climatique ont provoqué une crise sanitaire grave qui concerne presque toutes les essences forestières. Beaucoup d'arbres sèchent épicéas, sapins, frênes...) Lorsqu'ils sont placés aux abords des voies de circulation forestières, il faut les abattre rapidement</p> <p style="text-align: right;">Sous-total</p>	1,00	U		F
			2 930,00 € HT	

Total Investissement 6 910,00 € HT	Total Fonctionnement 16 100,00 € HT	Total : 23 010,00 € HT
--	---	-------------------------------

(1) : La mention «I-Investissement» et «F-Fonctionnement» est purement indicative. L'affectation budgétaire reste une prérogative du propriétaire dans le respect des textes réglementaires.
Les montants indiqués intègrent, le cas échéant, une évaluation des rémunérations des maîtres d'œuvre.

Remarques de la Collectivité	
<p>Programme non contractuel présenté par votre interlocuteur ONF, YVAN MOUGEL</p> <p>Date : 07/02/2022</p> 	<p>Programme reçu le : 07.02.2022 Le représentant de la collectivité,</p> <p style="text-align: center;">Le Maire,</p> <p style="text-align: center;">D. PEDUZZI</p> 